

Siège TGCC

4, rue Al imam Mouslim - Oasis 20 000 - Casablanca - Maroc Tél : (+212 - 522) 23 88 93 /94/95

Fax: (+212 - 522) 23 63 30

POUVOIR

L'actionnaire convoqué est une Personne physique

Je soussigné(e)

Nom et Prénom : "Nom du détenteur du capital", Domicile : "Numéro et rue" "Code postal" "Ville"

L'actionnaire convoqué est une Personne morale

La soussignée

Raison sociale: "Nom du détenteur du capital",

Forme juridique: "Forme",

Siège social: "Numéro et rue" "Code postal" "Ville",

Immatriculée au registre du commerce de "Ville " sous le numéro "Numéro RC",

Représentée par "Nom du représentant légal de la société actionnaire", en qualité de représentant légal de la Société "Dénomination sociale de la société actionnaire"

Actionnaire de la société Travaux Généraux de Construction de Casablanca, par abréviation « TGCC », société anonyme au capital social de 316.398.500 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 63 907, dont le siège social est situé au 4, Rue Imam Mouslim, Oasis, Casablanca, Maroc (la Société), constitue pour mandataire :

Le mandataire est une Personne physique

Nom et Prénom : "Nom du détenteur du capital", Domicile : "Numéro et rue" "Code postal" "Ville"

Le mandataire est une Personne morale

Raison sociale: "Nom du détenteur du capital", Forme juridique: "Forme",

Siège social: "Numéro et rue" "Code postal" "Ville",

Immatriculée au registre du commerce de "Ville" sous le numéro "Numéro RC",

Pour:

me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui se tiendra le 02 Juillet 2025 à 15h00 au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation d'augmentation du capital social à hauteur d'un montant maximum de deux milliards cinq cents millions (2.500.000.000) de dirhams à réaliser en une ou plusieurs fois par émission d'actions à un prix de souscription compris dans une fourchette entre 625 dirhams et 725 dirhams par action (prime d'émission incluse), à libérer intégralement en numéraire ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du public ;
- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

en conséquence, assister à cette réunion en mon nom, signer le registre de présence et autres pièces, signer tous procès-verbaux,

prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séances, accepter les fonctions de scrutateurs ou les refuser et généralement faire le nécessaire.

Fait à Le

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».